



Direction des Ressources, des Affaires Générales  
et des Systèmes d'Information

## ERRATUM

OBJET/ : Erratum au dossier d'Appel d'offre n°3/2022/DRAGSI.

REF/ : Article 33 du CPS

J'ai l'honneur de vous faire part de la rectification introduite au niveau des articles précités à la référence, de l'appel d'offres mentionné ci-dessus, (les modifications sont portées en rouge) :

### CPS

#### ARTICLE 33 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET DEFINITION DES PRIX

❖ Prix 1 : Prestation d'entretien et de nettoyage quotidiens au siège et aux services extérieurs

Les prestations d'entretien et de nettoyage quotidiens seront effectuées 5 jours sur 7 du Lundi au Vendredi.

.....

❖ Prix 2 : Prestation d'entretien et de nettoyage hebdomadaires au siège et aux services extérieurs

Les prestations d'entretien et de nettoyage hebdomadaires seront effectuées 52 fois par an/Samedi.

.....

❖ Prix 3 : Prestations d'entretien et de nettoyage mensuels au siège

Les prestations d'entretien et de nettoyage mensuels seront effectuées 12 fois par an /Samedi

.....

❖ Prix 4 : Prestation d'entretien et de nettoyage trimestriels au siège

Les prestations d'entretien et de nettoyage trimestrielles seront effectuées 4 fois par an /Samedi

**Le reste est sans changement**

Le Chef de Division des Affaires  
Générales  
Signé : FATIMA RHARIF